Ouvrir le Sentier

Commission de la fiscalité des premières nations Volume 2 Numéro 3 Automne 08

Douze Premières nations s'ajoutent à la liste de la LGFSPN.

de Victoria

L'intérêt des Premières nations à l'égard de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN) est en hausse constante. Le 5 septembre 2008, on a modifié l'annexe de la loi pour y ajouter douze Premières nations. Ces douze Premières nations s'ajoutent maintenant aux trente-trois qui y participent depuis le 1er janvier 2008.

Depuis qu'elle est devenue opérationnelle, en juillet 2007, la Commission sur la fiscalité des premières nations (CFPN) a approuvé des textes législatifs sur l'imposition foncière pour les Premières nations Akisq'nuk, Lower Kootenay, Shuswap, Songhees, St. Mary's, Tobacco Plains et Tsawout. En 2008, la Commission a aussi approuvé des textes législatifs pour 28 Premières nations, en vertu de la LGFSPN, pendant la période de mai à septembre 2008.

Voir la page 8 qui présente la liste des Premières nations participantes à la LGFSPN.

La CFPN tient sa première assemblée annuelle

La Commission de la fiscalité des premières nations a tenu sa première assemblée annuelle à son siège social de Kamloops (Colombie-Britannique), le 18 septembre 2008.

Lors de l'assemblée, le commissaire en chef, C.T. (Manny) Jules a expliqué les réalisations importantes du premier exercice fiscal de la CFPN. On a aussi déposé un rapport fiscal complet portant sur la période du 1er juillet 2007 au 31 mars 2008.

Pendant sa première année de fonctionnement, la Commission a examiné et élaboré des exemples de textes législatifs (sur l'imposition fiscale, l'évaluation, les dépenses et les taux d'imposition) et des normes correspondantes d'examen des textes législatifs.

Suite à la page 3

Le commissaire en chef Jules et le vice-commissaire David Paul se trouvent avec des chefs du Nouveau-Brunswick lors d'une réunion de la CFPN à Fredericton en juillet 2008. De gauche à droite, les chefs sont Everett Martin, Noah Augustine, Ken Barlow, Jesse Simon, et Paul Tomer.

Dans le présent numéro

2 Message du Commissaire en chef
2 Hommage à Oscar Lathlin
3 Emprunter en vertu de la LGFSPN
4 Les réunions de la CFPN
6 Logiciel d'asministration fiscale
6 Les cours du Centre Tulo attirent de nouveaux étudiants
7 La CFPN et le Centre Tulo signent un protocol d'entente
8 Les Premières nations de la LGFSPN

Message du commissaire en chef

Le 18 septembre 2008 représente une date importante dans l'histoire de la CFPN, soit la première Assemblée générale annuelle de la Commission. À titre de commissaire en chef, j'ai eu l'honneur et le privilège de rendre compte des travaux de la CFPN et des résultats obtenus par le nouveau régime fiscal de la LGFSPN.

Les progrès réalisés par les Premières nations en vertu de la LGFSPN ont dépassé nos attentes. Quand nous avons mis en application la LGFSPN, nous prévoyions que 15 Premières nations y adhéreraient pendant les 2 premières années d'activité. Or, la modification récente de l'annexe de la LGFSPN nous indique que 45 Premières nations ont choisi cette voie. En outre, les contribuables des Premières nations proposent des idées relativement à l'enjeu de l'imposition et de la représentation, ce qui garantit des relations efficaces et une imposition foncière sensible, juste et équitable.

J'aimerais souligner le travail acharné des chefs et des conseils et administrations qui ont réussi à faire la transition dans la perception des recettes de l'impôt foncier en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, pour exercer leur pouvoir d'imposition par le truchement de la LGFSPN. Les Premières nations vont de l'avant et mettent à jour leurs textes législatifs pour renforcer le régime fiscal des Premières nations. Une telle démonstration de leadership augure bien pour la réussite permanente du régime fiscal.

En ces temps d'incertitude économique, on reconnaît le Canada comme chef de file mondial sur le chapitre de la réglementation du régime fiscal. La LGFSPN suit cette tradition par des mesures strictes, mais nécessaires, afin de gérer les recettes locales de manière à inspirer confiance à l'égard du régime fiscal et à garantir la réussite de nos initiatives de développement économique.

Pour conclure, j'aimerais rendre hommage à un leader courageux des Premières nations, un ancien membre la Commission consultative de la fiscalité indienne et mon ami, l'honorable Oscar Lathlin. La ferme résolution d'Oscar a soulevé un nouvel espoir d'avenir économique plus brillant pour les Premières nations du Manitoba. Il nous a proposé un exemple de chef de file, législateur et homme d'État respecté. Nous offrons nos condoléances et nos prières à la famille Lathlin pour un ami fiable qui nous manquera beaucoup.

Manny

Le commissaire en chef
C.T. (Manny) Jules

Hommage à Oscar Lathlin, 1947-2008

L'honorable Oscar Lathlin est né et a grandi dans la nation crie d'Opaskwayak, près de The Pas, en 1947. À l'adolescence, M. Lathlin aide sa mère à élever ses frères et sœurs plus jeunes, après le décès de son père. Il n'a pas oublié ses racines quand il lance sa carrière politique en 1985 pour se faire élire chef d'Opaskwayak. Il est élu au parlement du Manitoba en 1990 et, neuf ans plus tard, devient ministre de la Conservation, puis ministre chargé des Affaires autochtones en 2002. M. Lathlin est un visionnaire qui travaille dans l'ombre, humblement, honnêtement et avec passion pour créer des opportunités dans le Nord et améliorer l'éducation, le statut économique et l'autonomie gouvernementale de sa collectivité et d'autres aussi. Parmi les succès dont il était le plus fier, mentionnons l'University College of The North, qui a mis l'éducation postsecondaire à la portée de 12 collectivités éloignées, ainsi que le First Peoples Economic Growth Fund qui aide les entreprises autochtones à démarrer ou à prendre de l'expansion.

De plus, M. Lathlin a fait partie du conseil d'administration de la CCFI (1991 à 1994). Ses amis à la CFPN se souviendront de lui comme d'un grand leader et un visionnaire dont la personnalité et les qualités lui ont valu le respect de tous ceux qui l'ont connu. M. Lathlin laisse dans le deuil un fils, une fille et sa deuxième femme Leona.

Assemblée annuelle

Suite de la page 1…

Elle a établi et doté des bureaux à Kamloops et Ottawa. On a aussi élaboré un programme d'agrément d'administrateurs fiscaux (en partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics et la Thompson Rivers University). La CFPN a aussi donné des conseils au ministre des Affaires indiennes sur plus de 100 règlements adoptés en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Le commissaire en chef Jules a souligné, pendant l'assemblée, que les objectifs de la Commission dépassent l'imposition foncière et les recettes locales : « Nous nous efforçons de construire les économies des Premières nations. À cette fin, nous aidons les Premières nations à créer les cadres juridiques, administratifs et d'infrastructures nécessaires pour que les marchés puissent fonctionner sur leurs territoires. Nous aidons les Premières nations à créer un climat d'investissement concurrentiel de façon à pouvoir utiliser la croissance économique comme catalyseur vers une plus grande autonomie. »

Pour atteindre cet objectif plus vaste, la CFPN a tenté, pendant sa première année :

- d'élargir les options de revenus des Premières nations pour y inclure une taxe sur les biens et services des Premières nations;
- de faire en sorte que les Premières nations aient accès aux mêmes options de financement des infrastructures que les gouvernements locaux au Canada;
- d'élaborer une proposition législative à l'appui d'un régime d'enregistrement des titres fonciers des Premières nations;
- de promouvoir des développements résidentiels sur le marché libre sur les terres des Premières nations.

La réunion annuelle offre l'occasion à la Commission de rendre compte directement aux Premières nations, aux contribuables des Premières nations et aux Canadiens qui s'intéressent à la question.

Le rapport annuel de la CFPN est disponible sur le Web au www.fntc.ca.

Emprunter en vertu de la LGSFPN

La Commission de la fiscalité des premières nations a élaboré et approuvé des exemples de textes législatifs sur l'évaluation, l'imposition, les taux et les dépenses, et leurs normes connexes à l'appui d'un régime d'imposition foncière des Premières nations. Les Premières nations perçoivent maintenant des impôts fonciers en vertu de la LGFSPN.

Le 17 septembre 2008, la Commission a approuvé deux échantillons de textes législatifs sur les emprunts. Les deux échantillons de textes législatifs sont un modèle de loi sur l'emprunt (autorisant la Première nation à conclure un accord d'emprunt avec l'Autorité financière des premières nations – AFPN) et un modèle de loi sur les emprunts fonciers à long terme (autorisant la Première nation à emprunter un montant précis auprès de l'AFPN pour un projet donné).

En outre, la Commission a défini des normes en vertu de l'article 35 de la LGFSPN concernant la forme et le contenu des règlements d'emprunts et respectant les critères de la Commission pour l'approbation des règlements d'emprunts. Ces exemples de textes législatifs et les normes connexes résultent de discussions continuelles entre les institutions fiscales et ont été finalisés après que l'on se soit convenu d'une optique globale d'emprunts.

Les travaux de la Commission sur les textes législatifs et leurs normes ont commencé l'an dernier et ont constitué une part importante du plan d'affaires de la CFPN. La Commission a affiché des demandes de participation du public en mars et en août 2008, en plus de diffuser des ébauches révisées des textes législatifs et des normes. Une fois ces textes législatifs en vigueur les Premières nations de la LGFSPN pourront emprunter par l'entremise de l'AFPN.

On voit les commissaires de la CFPN lors de la toute première assemblée générale annuelle de la CFPN, le 18 septembre 2008.

Les réunions de la CFPN

Économies tribales émergeantes dans le Nord-Ouest américain

Tulalip (Washington), les 21 et 22 août 2008

La 4e Conférence annuelle Emerging Northwest Tribal Economies s'est déroulée à Tulalip (Washington), les 21 et 22 août 2008. Les tribus Tulalip de l'État Washington ont accueilli la conférence. Elle portait sur diverses questions pertinentes aux travaux de la Commission, entre autres : « Harnacher le pouvoir de taxation des tribus pour créer une assiette fiscale tribale »; « Évaluer les propriétés autochtones »; Développement des infrastructures tribales » et « Développement économique tribal » (en anglais).

On a invité le commissaire en chef Jules à prendre la parole sur la question du commerce international autochtone. M. Jules a livré un exposé d'une demi-heure, en compagnie d'un autre participant, Alan Parker, directeur du NW Indian Applied Research Institute of Evergreen State College. Une période de questions de 20 minutes a suivi l'exposé.

L'exposé du commissaire en chef Jules esquissait les développements coloniaux historiques qui se sont traduits par la stagnation des économies des Premières nations au Canada. De plus, elle établissait des comparaisons et des parallèles avec l'expérience des tribus des États-Unis. Il a défini et souligné l'importance de l'initiative de la LGFSPN, plus particulièrement la nécessité d'institutions tribales nationales pour établir et protéger la juridiction sur l'imposition, la mise en œuvre d'infrastructures de développement par le financement au moyen d'une dette publique et la capacité d'attirer des investissements du secteur privé sur les terres des Premières nations. Une question a suivi l'exposé du commissaire en chef : « Pourquoi avez-vous été en mesure de réaliser un tel succès législatif au Canada, alors que nous n'avons pu le faire aux États-Unis? » reconnaissant ainsi le travail de pointe accompli au Canada. M. Alan Parker a répondu en indiquant que certaines tentatives ont eu lieu au Congrès américain pour préconiser des programmes législatifs, et que, bien qu'ayant échoué jusqu'à présent, des efforts plus poussés suivront.

Troisième congrès annuel des agents de développement économique communautaire

Niagara Falls (Ontario), le 20 août 2008

Le troisième congrès annuel de agents de développement économique communautaire s'est déroulé à Niagara Falls, en Ontario, du 18 au 21 août 2008. Le Comité consultatif de l'Ontario chargé de la gestion des programmes régionaux et la société Waubetek Business Development Corporation ont organisé le congrès, en partenariat avec Affaires indiennes et du Nord, région de l'Ontario. L'objectif du congrès était d'aider les agents de développement économique communautaire des Premières nations à avoir accès à des outils, des compétences et des occasions de réseautage dans l'application de programmes et de services de développement économique.

Le commissaire Bill McCue a animé deux ateliers d'une heure sur l'imposition foncière des Premières nations et sur le rôle de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, particulièrement en ce qui concerne l'Ontario. Environ 50 participants ont assisté aux ateliers.

Chaque atelier comportait une période de questions. Les enjeux reliés à l'imposition par rapport à des frais d'utilisation et à des programmes de compensation fiscale ont fait l'objet de discussions.

42e Atelier national annuel de l'ACTF

St. John's (Terre-Neuve), du 28 septembre au 1er octobre 2008

Le vice-commissaire David Paul, accompagné des commissaires Ken Marsh et Randy Price, a assisté au 42e Atelier national annuel de l'Association canadienne de taxe foncière (ACTF), à St. John's (Terre-Neuve). L'atelier annuel a offert l'occasion aux commissaires de rencontrer des membres de l'ACTF et de leur présenter une mise à jour sur les progrès que fait la CFPN dans la mise en application de la LGFSPN.

Lors de la conférence, des exposés livrés par des spécialistes du droit et de l'évaluation ont décrit les pratiques d'évaluation dans toutes les provinces. En tant qu'organisme national, la CFPN doit tenir compte des écarts dans chaque champ de compétence pour répondre aux exigences du régime fiscal des Premières nations.

La CFPN élabore des modèles de lois destinés à l'intention des Premières nations dans chacune des provinces afin de refléter les différences entre celles-ci.

Ci-dessus, à l'assemblée de l'ACTF, de gauche à droite, les commissaires Ken Marsh, David Paul et Randy Price, au fond. Sur la première rangée, on voit : Kevin Olmstead , président de l'ACTF et Gilles Fafard, ancien président de l'ACTF.

Ontario Aboriginal Lands Association

Curve Lake (Ontario), le 12 août 2008

L'Ontario Aboriginal Lands Association (OALA) a invité la CFPN à livrer un exposé sur les éléments de l'imposition foncière, les services offerts par la Commission et la compensation fiscale par les services publics.

Le commissaire Bill McCue a pris la parole devant les 14 délégués présents. Après son exposé de 90 minutes, il a répondu à des questions.

Le commissaire McCue a souligné le fait que la décision de percevoir des impôts fonciers est prise par le chef et le conseil et que la CFPN est disponible pour offrir une vaste gamme de services, si une Première nation décide de mettre en place un régime d'imposition foncière.

Pour certains, un des principaux enjeux est celui de la prestation de services aux chalets et la perception du paiement pour cette prestation de services (p. ex., la collecte des ordures). Certains ont exprimé une hésitation à élaborer un régime d'impôts fonciers pour assurer la prestation de quelques services pour des vacanciers saisonniers. D'autres ont déclaré vouloir examiner plus à fond cette possibilité. Beaucoup de délégués étaient intéressés par l'imposition des services publics situés sur leurs réserves (Hydro One, Union Gas). On leur a donné les noms des Premières nations de l'Ontario qui perçoivent actuellement des fonds de ces services publics.

Constituée en 1995, l'OALA réunit 24 Premières nations et son mandat consiste à améliorer l'expertise professionnelle et technique de ses membres en ce qui a trait aux enjeux de gestion du territoire dans les réserves.

15e Forum annuel de la FNTAA

Osoyoos (Colombie-Britannique) du 24 au 26 septembre 2008

Le commissaire en chef C.T. (Manny) Jules et la commissaire Terry Nicholas figuraient parmi les 60 administrateurs fiscaux, représentants de gouvernements et représentants des Premières nations qui ont assisté au 15e Forum annuel de la First Nations Tax Administrators Association (FNTAA).

Le premier jour de la rencontre mettait en évidence les divers projets de développement économique de la Première nation Osoyoos, ainsi que son centre culturel où les délégués ont eu droit à une danse pow-wow exécutée par des jeunes de la nation.

Le deuxième jour a culminé par un discours prononcé par le commissaire en chef Jules qui a rappelé aux délégués l'importance des institutions des Premières nations et que l'histoire a souvent négligé l'importance des échanges commerciaux des Premières nations et des institutions qui facilitaient ce commerce. « Nous ne faisions pas que du commerce. Nous avions des institutions pour faciliter le commerce de l'Alaska à la Californie. Nous avions une langue commune, le chinook, qui permettait à des interlocuteurs de langues différentes de communiquer pour commercer. Nous avons enregistré des transactions concernant la main-d'œuvre et les marchandises. Nous avons perçu des tributs et des frais de douane » a déclaré M. Jules.

Il a aussi souligné le « travail essentiel » réalisé par les administrateurs fiscaux pour aider à construire l'économie des Premières nations.

En plus de l'allocution du commissaire en chef, la CFPN a livré des exposés sur l'état de l'imposition foncière des Premières nations à l'échelle nationale, la mise au point du logiciel d'administration foncière (Tax Administration Software), les exigences de présentation de règlements et de textes législatifs et de représentation en vertu de la LGFSPN.

Le chef Clarence Louie, de la bande indienne d'Osoyoos a, lui aussi, pris la parole, pendant cette première journée. Son exposé comprenait une vidéo sur les projets de développement économique de sa collectivité et mettait l'accent sur la façon dont l'impôt foncier est lié à la construction d'infrastructures et à l'attraction d'investissements.

Le Chef Clarence Louie a pris la parole au 15e forum annuel de la FNTAA.

Mise au point d'un logiciel d'administration fiscale (Tax Administration Software)

La Commission de la fiscalité des premières nations a collaboré étroitement avec la First Nations Tax Administrators Association à la conception d'un nouveau logiciel d'administration fiscale (TAS).

La commissaire Terry Nicholas et le personnel de la CFPN ont mis au point le cadre de gestion du déroulement du travail de l'administrateur fiscal en fonction du cycle fiscal annuel et des exigences d'administration de l'imposition foncière de la CFPN.

Le conseil d'administration de la CFPN, dont la commissaire Nicholas, M. Jim Prodger, Mme Freda Jules, M. Ernest Jack, Mme Dana Henderson, Mr. Calvin George et Mme Christina Clarke, a contribué à établir les détails du déroulement du travail en établissant le détail de ce que les administrateurs fiscaux attendent du logiciel et par la définition de diverses calendriers et délais.

Mme Sarah Jules de la CFPN et M. Mark Zienowicz de VODA Computer Systems Ltd. ont présenté un plan de mise au point du TAS pour le forum annuel de la First Nations Tax Administrators Association, le 25 septembre 2008.

L'étape suivante de la mise au point du logiciel d'administration fiscale comporte la finalisation du déroulement du travail et la construction du logiciel.

M. Mark Zienowicz de VODA Computer Systems Ltd. présente le logiciel d'administration fiscale pendant l'assemblée annuelle de la First Nations Tax Administrators Association.

Les cours du Centre Tulo attirent de nouveaux étudiants

Le Centre Tulo célèbre la rentrée scolaire avec trois nouveaux cours, beaucoup de nouveaux étudiants et des nouveaux projets fascinants.

Cet automne, entre autres projets importants, le Centre Tulo prévoit donner trois cours du programme de *Certificat en administration de la fiscalité des premières nations* (en anglais) sur le campus de l'Université Thompson Rivers, l'élaboration de programmes de cours pour le programme en ligne financé, un protocole d'entente entre la CFPN et le Centre Tulo et le lancement du site Web du Tulo.

Entre autres cours offerts, citons : Introduction to First Nation Taxation (Introduction à la fiscalité des Premières nations) (14 au 17 octobre 2008), Budgeting and Tax Rate Setting (budgétisation et établissement du taux d'imposition) (4 au 7 novembre 2008) et Assessment and Assessment Appeals (évaluation et les appels d'évaluation) (18 au 21 novembre 2008).

Le cours du mois d'octobre est une introduction à la fiscalité des Premières nations en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*. Il met l'accent sur la justification économique et fiscale de la LGFSPN et la mise en application de la loi. Le cours prévoit aussi une introduction à la Commission de la fiscalité des premières nations et des autres institutions de la LGFSPN, soit : l'Autorité financière des premières nations, l'Institut de la statistique des premières nations et le Conseil de gestion financière des premières nations.

Le cours de budgétisation et d'établissement du taux d'imposition présente un survol détaillé de l'établissement d'impôts fonciers au moyen d'un budget de services locaux. Il se concentre sur l'estimation du coût des services locaux, la création de budgets préliminaires et la collaboration avec le conseil.

Il vise aussi principalement l'estimation des recettes locales et la détermination, là où c'est pertinent, de taux d'imposition multiples.

Le cours sur les évaluations et les appels d'évaluation sera une introduction aux marchés immobiliers et l'évaluation foncière.

Des étudiants du Tulo Centre of Indigenous Economics participent à un « jeu fiscal » avec la conférencière invitée, Stacey Smith du Consensus Building Institute de Cambridge, MA.

Il se concentrera sur l'évaluation foncière et les appels d'évaluation au Canada, en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* ou de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens.*

Le cours présente aussi les grandes lignes des exigences de la réglementation de la LGFSPN en ce qui concerne les évaluations et les appels d'évaluation. Ce programme suscite beaucoup d'intérêt. Tous les cours sont dûment enregistrés et réunissent des étudiants de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Saskatchewan et de Nouvelle-Écosse.

Le Centre Tulo, de concert avec la CFPN et l'Université Thompson Rivers élargira aussi l'accès aux compétences en gestion fiscale et l'accroissement du potentiel économique sur les territoires des Premières nations du Canada. Pour ce faire, il élaborera des cours pour la prestation en ligne du programme de *Certificat en administration de la fiscalité des premières nations*. Ce projet comporte l'élaboration de versions en ligne des huit cours qui composent le programme de certificat.

Tous les cours seront agréés par l'Université Thompson Rivers. Le contenu des cours de téléapprentissage des 8 cours du *Certificat en administration de la fiscalité des premières nations* doit être terminé en mars 2009.

De plus, le Centre Tulo a lancé son site Web, www.tulo.ca. Le site Web, ouvert le 10 septembre 2008, présente une information à jour sur les cours, les programmes offerts, l'inscription et des renseignements généraux sur l'économie autochtone (anglais seulement).

La CFPN et le Centre Tulo signent un protocole d'entente

Le 10 septembre 2008, la CFPN et le Centre Tulo ont signé un protocole d'entente. Ce document confirme l'intention des deux parties d'œuvrer de concert avec l'objectif commun d'améliorer la capacité d'administrer les régimes fiscaux des Premières nations, d'établir des infrastructures concurrentielles et de faciliter les investissements sur les terres des Premières nations, ainsi que d'obtenir une meilleure compréhension des enjeux fiscaux, économiques et de politiques publiques des Premières nations.

Les Premières nations de la LGFSPN

L'intérêt envers la LGFSPN affiche une hausse. Actuellement, 45 Premières nations administrent leurs régimes d'imposition foncière en vertu de la LGFSPN. Pour qu'on l'ajoute à l'annexe de la loi, une Première nation doit adopter une résolution de son conseil de bande qui en fait la demande et la présenter au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Pour obtenir un exemple de RCV et de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la CFPN.

Voici la liste des Premières nations ajoutées à la liste le 5 septembre :

Bande indienne Neskonlith
Première nation Chawathil
Première nation Indian Island
Première nation Kwaw-Kwaw-Apilt
Première nation Matsqui
Première nation Mosquito, Grizzly Bear, Lean Man
Première nation Skawahlook
Première nation Skowkale
Première nation Shxw'ow'hamel
Première nation Squiala
Première nation Sumas
Première nation Yakweakwioose

Elles s'ajoutent aux trente-trois signataires initiales:

Bande indienne Adams Lake
Bande indienne Chehalis
Bande indienne Kamloops
Bande indienne Lower Kootenay
Bande indienne Lower Nicola
Bande indienne Moricetown
Bande indienne Osoyoos
Bande indienne Skeetchestn
Bande indienne Tobacco Plains
Bande Seabird Island
Nation Metepenagiag Mi'kmaq
Nation Muskeg Lake Cree
Nation We Wai Kai
Première nation Akisq'nuk
Première nation Alexander
Première nation Chemainus
Première nation Chippewas of Georgina Island
Première nation Chippewas of Kettle and Stony
Première nation Kitselas
Première nation Lequ'á:mel
Première nation Nanoose
Première nation Shuswap
Première nation Shxwhá:y Village
Première nation Simpcw
Première nation Sliammon
Première nation Songhees
Première nation St. Mary's
Première nations Tla-o-qui-aht
Première nation Tobique
Première nation Tsawout
Première nation Tsawwassen
Première nation Tzeachten
Première nation White Bear

Le 16 septembre 2008, les présidents des institutions de la LGFSPN (de gauche à droite : le Dr. Mark Dockstator, Institut de la statistique des premières nations; le commissaire en chef Jules; Sophie Pierre, Autorité financière des premières nations et Harold Call, Conseil de gestion financière des premières nations) ont signé un protocole d'entente pour établir le Comité de coordination des présidents. Ces institutions ont été créées lors de l'adoption de la LGFSPN en mars 2005 et ils ont accepté de continuer à collaborer dans les secteurs où leurs responsabilités se recoupent.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social
321-345 Yellowhead Highway,
Kamloops, C.-B. V2H 1H1
Téléphone: (250) 828-9857
Télécopieur: (250) 828-9858

Bureau de l'Est
160, rue George, bureau 200,
Ottawa, ON K1N 9M2
Téléphone : (613) 789-5000
Télécopieur : (613) 789-5008

www.fntc.ca

Ouvrir le sentier est rédigé et produit par la Commission de la fiscalité des premières nations.
© 2008 CFPN